

**DEMANDE DE MARQUES FRANCAISES ATTRIBUEES TEMPORAIREMENT (F-W)
pendant la période validée par la DSAC**

Request for French marks, temporary assigned during the period granted by DSAC

DEMANDEUR / APPLICANT :

Nom ou dénomination (Name or company name) : _____

Nom du représentant légal (Name of legal representative) : _____

Adresse (Address) : _____

N° de R.C.S (Company number RCS) : _____ **Téléphone** (Phone) : _____

Courriel (E-mail) : _____

Nota : dans le cas d'un aéronef CMPA, le demandeur doit détenir un agrément CAMO délivré en France. For CMPA aircraft, the applicant shall hold a CAMO approval delivered in France (Cf. Guide RP-25-00, §5.2.)

PROPRIETAIRE DE L'AERONEF (à compléter s'il est différent du demandeur) / AIRCRAFT OWNER (to be completed if different from applicant) :

Nom ou dénomination (Name or company name) : _____

Nom du représentant légal (Name of legal representative) : _____

Adresse (Address) : _____

N° de R.C.S (Company number RCS) : _____ **Téléphone** (Phone) : _____

Courriel (E-mail) : _____

AÉRONEF / AIRCRAFT :

Constructeur (Manufacturer) : _____ **Type** : _____

Numéro de série (Serial Number) : _____

Aéronef neuf non immatriculé : joindre obligatoirement le certificat de non-immatriculation de l'Etat du Constructeur / New aircraft never registered : attach the non-registration certificate issued by the State of Manufacturer

Aéronef d'occasion : joindre obligatoirement le certificat de radiation du registre du précédent Etat d'Immatriculation / Used aircraft : attach the de-registration certificate issued by the former State of Registry

Précédent Etat d'Immatriculation (former State of Registry) : _____

PERIODE VALIDEE PAR DSAC/NO/NAV (joindre l'accord) / PERIOD VALIDATED BY DSAC/NO/NAV (attach DSAC acceptance) :

Date de début (Start date) : _____ **Date de fin** (End date) : _____

Nota : L'accord de la DSAC est matérialisé sur le [formulaire F-25-00-2, pour les aéronefs CMPA](#).

AUTORITE OU ORGANISME AGREE (*) QUI DELIVRERA LE(S) LAISSEZ-PASSER / AUTHORITY OR APPROVED ORGANISATION (*) THAT WILL ISSUE THE PERMIT(S) TO FLY :

* Préciser la référence de l'agrément / Indicate the approval number : _____

Le demandeur reconnaît avoir pris connaissance des principes généraux listés en page 2 de ce document et celles édictées dans le guide RP-25-00 pour les aéronefs CMPA, et s'engage à les respecter en tant qu'attributaire des marques attribuées temporairement. A défaut, ces marques peuvent être révoquées sans délai, ni préavis. / The applicant acknowledges having read and understood the principles listed on page 2 of this document and those prescribed in RP-25-00 guideline applicable to CMPA aircraft, and hereby commits to comply with them, as holder of marks temporary assigned. Failing this, those marks may be revoked without delay nor notice.

Fait le (JJ/MM/AAAA) / Signed on (DD/MM/YYYY) : ____/____/____	Nom et signature du demandeur / Name and signature of applicant : _____
--	---

CADRE RESERVE A LA MISSION DES IMMATICULATIONS / FIELD FOR DGAC REGISTRATION DEPARTMENT ONLY :

**Marques attribuées provisoirement /
Marks temporary assigned assigned :**

**Signature du chef de la Mission des Immatriculations ou de son adjoint / Signature of the
Head of Registration Department or his / her deputy :**

F- W _____

Attribution de marques françaises attribuées temporairement

Principes généraux :

- L'aéronef concerné doit être radié du registre de provenance (aéronef d'occasion) ou ne jamais avoir été immatriculé (appareil neuf) ;

- Les marques attribuées temporairement ne sont pas des marques de nationalité et d'immatriculation et ne constituent pas une inscription au registre des aéronefs civils français. Elles ne donnent pas la nationalité française à l'aéronef et ne confèrent donc aucun des droits et des garanties associés aux aéronefs immatriculés ;

- L'attribution de marques attribuées temporairement ne préjuge pas de l'état de navigabilité de l'aéronef ;

Dans le cas d'un aéronef motorisé complexe (CMPA), le demandeur détient un agrément CAMO délivré en France. Ce sera cet organisme agréé qui sera responsable de la gestion de l'état de la navigabilité de l'aéronef. Il informe OSAC de la prise en compte dans ses aéronefs gérés de l'aéronef ayant des marques attribuées provisoirement.

- Les marques attribuées temporairement apposées sur un aéronef en préservation/stockage n'ont aucune valeur en dehors de la période validée par la DSAC ;

- La période validée par la DSAC correspond :

- Soit à la période de validité du laissez-passer délivré par DSAC ou OSAC ou par un organisme agréé par la DGAC ou l'AESA ;
- Soit à la période prévue pour les travaux à réaliser telle que présentée à la DSAC, et validés par elle ;

- L'attributaire des marques attribuées temporairement ne peut pas les céder à un tiers, ni les utiliser pour un autre aéronef, sauf accord explicite de l'autorité. Il demeure responsable de leur utilisation et doit obligatoirement être le détenteur de tout laissez-passer associé ;

- Si une prolongation est nécessaire, le demandeur renouvelle sa demande au moins 21 jours avant la fin de la période initialement validée.

- Tout changement de CAMO gérant l'état de navigabilité de l'aéronef, notamment dans le cas d'un aéronef CMPA doit être fait à DSAC/NO/NAV (par courriel : dsac-nav-bf@aviation-civile.gouv.fr) au moins 7 jours avant la mise en œuvre effective.

- Lorsque l'utilisation des marques est terminée, l'attributaire informe la mission des immatriculations de cette fin d'usage des marques attribuées provisoirement. A défaut, elles seront automatiquement révoquées à l'issue de la période validée par la DSAC.

- Le demandeur est tenu d'informer tous ses partenaires (propriétaire, assureur, ...) des principes généraux énoncés ci-dessus.

Les différentes étapes de la demande de marques provisoires d'identification :

- Le demandeur expose son projet et la durée demandée pour obtenir des marques attribuées temporairement, en s'adressant à DSAC/NO/NAV. Pour les aéronefs complexes, il utilise le formulaire F-25-00-2 disponible sur le site d'OSAC, qu'il envoie à , en mettant en copie la Mission des Immatriculations (immat@aviation-civile.gouv.fr).

- Si DSAC/NO/NAV valide le projet et sa durée, le demandeur transmet à la Mission des Immatriculations, le présent formulaire accompagné de l'accord de DSAC/NO/NAV, matérialisé soit par une réponse au mail de présentation du projet, soit le cas échéant, le Formulaire F-25-00-2 validé qui lui a été retourné, du certificat de radiation de l'aéronef du registre du précédent Etat d'Immatriculation ou de non-immatriculation de l'Etat du Constructeur ;

- Des justificatifs complémentaires peuvent être demandés en fonction de la situation de l'aéronef.

- Si avis favorable de la Mission des Immatriculations, ce formulaire de demande est retourné par courriel contresigné et complété des marques attribuées temporairement. DSAC/NO/NAV et OSAC (infoimmat@osac.aero) sont informés..